

SEANCE
30 Mars 2023

OBJET :
Demande de
Subvention au CR
PACA
Nos communes
d'abord- Travaux
d'aménagement du
parc Mandela

RAPPORTEUR :
Le Maire

N°
2023-03-18

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 23

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Marion PAPDOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Sabah BOULMAIZ – Anthony GIACOMONI – Line PIGHINI – Patrick MOUTTE – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 6

Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Christian GUICHARD
André BOUCHENY représenté par William BOUQUET
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Auréli NOUGIER représentée par Josette PULITI
Marjorie BARRE représentée par Jean-Paul DELCASSO
Jean-Philippe TESTUD représenté par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets « nos communes d'abord » initié par le conseil régional PACA,

Vu le contrat de relance et de transition écologique signé le 2 juillet 2021 dans lequel le projet est inscrit,

Considérant que le conseil régional PACA dans le cadre de l'appel à projets « nos communes d'abord » permet de financer à hauteur de 50 % dans la limite de 200 000 € chaque année un projet s'inscrivant dans un panel de quatre opérations :

- Etudes sur la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Projets de renaturation des espaces publics

- Projets de réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans une démarche de rénovation globale
- Etudes et acquisitions foncières liées aux projets listés ci-dessus

Considérant que les travaux envisagés par la commune d'Entraigues sur la Sorgue s'inscrivent dans la priorité relative à la renaturation des espaces publics. Qu'en effet, les parcs, jardins, places et écoles publiques sont retenus dans cette catégorie ;

Considérant que ces travaux consistent dans une première phase en la rénovation du parc Mandela notamment la plantation d'arbres, la création de voies pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation des aires de jeux. Qu'en outre, il s'agira d'envisager dans un second temps en 2024, une réfection du parvis vieillissant de l'école. Les travaux permettront de sécuriser l'accès de l'école et de créer une voie piétonne pour les enfants et leurs parents ;

Monsieur le Maire propose de solliciter le bénéfice de la politique territoriale du conseil régional PACA 2023 pour cette opération d'investissement pour un montant total de 200 000.00 €.

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement global suivant pour les travaux repris ci-dessus :

Montant prévisionnel des travaux :	385 600.00 €
Honoraires AMO :	3 790.00 €
Maitrise d'œuvre :	11 116.00 €
Bureau de contrôle :	2 000.00 €

Soit Total HT : 402 506.00 €

Il est précisé que cette demande financement est constituée pour la phase 1 des travaux du Parc Mandela et que la commune se réserve la faculté d'en déposer une nouvelle pour la phase 2, en 2024 pour le parvis de l'école Desnos et la liaison piétonne avec le Parc. Ainsi, les frais d'AMO et de MOE, communs aux projets, sont divisés en deux.

	Nature	Taux (en %)	Montant HT
CR PACA	Nos communes d'abord 2023	49.7	200 000.00 €
Commune d'Entraigues	Autofinancement	50.3	202 506.00 €

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR

5 ABSENCES : Line Pighini-Patrick Moutte-Jean-Philippe Testud-Jennifer Macia-Denis Duchêne

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux présenté ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **SOLLICITE** pour la réalisation de cette opération une aide de 200 000.00 euros au titre de l'appel à projets ma commune d'abord ;
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance

Josette PULITI




Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 05/04/2023
Après dépôt en Préfecture le : 03/04/2023
Après publication ou notification le : 05/04/2023
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication